



Ville de Duparquet

CONSEIL MUNICIPAL Ce 5 décembre 2023

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la ville de Duparquet, tenue à l'hôtel de ville, au 86 rue Principale, le mardi 5 décembre 2023 à 19h00.

Présents :

M. Denis Blais	maire
M. Donald Baril	Conseiller no.1
Mme Marlène Doroftei	Conseillère no.2
Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
Mme Véronique Drouin.	Conseillère no.4
Mme Chantal Provencher	Conseillère no.5
Mme Solange Gamache	Conseillère no.6

Le quorum étant satisfait, M. Denis Blais, maire déclare l'ouverture de la séance à 19h10, M. Denis Blais préside la séance et Mme Chantal Poirier agit à titre de greffière.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉS.200-2023 Sur proposition du conseiller M. Donald Baril, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.



Ville de Duparquet

VILLE DE DUPARQUET

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL

Mardi 5 décembre 2023 à 19h00
à l'Hôtel de ville au 86, rue Principale

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance régulière du mardi 7 novembre 2023
4. **CORRESPONDANCE et INFORMATIONS**
 - 4.1 Pompiers volontaires – Lettres démissions
 - 4.2 MRCAO – Horaire 2024 CVMR
 - 4.3 Firme Morency – Accusé de réception lettre Chambre de commerce
5. **FINANCES**
 - 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de novembre 2023 : (\$)
6. **AFFAIRES COURANTES**
 - 6.1 Hôtel de ville – Horaire du temps des fêtes
7. **RÉSOLUTIONS**
 - 7.1 JLR – Contrat cueillette 2024
 - 7.2 SPCA – Entente 2024

- 7.3 MAMH - Volet 4.2 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – projet d'embauche directeur adjoint
- 7.4 MAMH - Volet 4.1 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – projet d'embauche coordonnateur administratif et préventionniste
- 7.5 FQM – Avis cotisation 2024
- 7.6 OMH – Obligations financières
- 7.7 Ville Duparquet - Vente parcelle terrain à Gestion XCD inc.
- 7.8 Responsable délégué voirie – maire Denis Blais
- 7.9 Emploi Canada – dépôt pour demande emploi étudiant 2024
- 7.10 Reconnaissances employés 2023
- 7.11 Concours décorations Noël
- 7.12 Reddition de compte PPA-ES
- 7.13 Achat station pompage préfabriquée
- 7.14 Comité Patinoire – Demande commandite Party du 31 décembre
- 7.15 Feuillet paroissial 2024 - Offre publicité
- 7.16 Vacances DG
- 7.17 Biblio – demande participation financière annuelle
- 7.18 Daniel Tétreault CPA – soumission

8. RÉGLEMENTS

- 8.1 Avis de motion pour Budget et PTI 2024
- 8.2 Avis de motion Règlement 08-2023
- 8.3 Adoption Règlement 08-2023 – Règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses

9. LOISIRS

10. URBANISME

11. SUIVI

12. PAROLE AU PUBLIC

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION DES PROCES VERBAUX

RÉS.201-2023 3.1. SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 5 DÉCEMBRE 2023

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Mariène Doroffei, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du mardi 7 novembre 2023.

4. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS

4.1 POMPIERS VOLONTAIRES- LETTRES DÉMISSIONS

Réception et dépôt de deux (2) lettres de démission à titre de pompiers volontaires de la ville Duparquet. Le conseil tient à les remercier pour leurs nombreuses années de service. Une lettre de remerciement leurs sera envoyée

M. Marc Bellavance
M. Daniel Nolet

4.2 MRCAO – HORAIRE 2024 CVMR

Correspondance représentant les congés du CVMR 2024, disponible sur le site de la MRCAO et publicisé sur le site Facebook de la ville

4.3 FIRME MORENCY – ACCUSÉ DE RÉCEPTION LETTRE CHAMBRE DE COMMERCE

Le conseil de ville accuse réception de la lettre de la Chambre de Commerce en réponse à celle de la ville.

5. FINANCES

RÉS.202-2023 5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2023 :

Le montant des comptes à payer :	63 806.80 \$
Le montant des salaires :	22 146.85 \$
Les prélèvements autorisés :	13 026.02 \$

Proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher et unanimement résolu que les comptes ci-dessus soient acceptés et payés.

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 HÔTEL DE VILLE – HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

Dépôt au conseil de l'horaire du temps des fêtes et diffusion aux citoyens via le journal Le Grand Héron et via site de ville. Le bureau sera fermé les semaines du 25 au 29 décembre 2023 et du 1^{er} au 5 janvier 2024

7. RÉSOLUTIONS

RÉS 203-2023 7.1 .JLR – CONTRAT CUEILLETTE 2024

Attendu que la ville doit renouveler le contrat de la collecte des matières résiduelles et recyclables pour un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024;

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu à la majorité présente d'accepter la soumission reçue par JLR pour l'année 2024, débutant le 1^{er} janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2024, au coût 41 800\$, taxes en sus, excluant la collecte des encombrants

RÉS 204-2023 7.2. SPCA – ENTENTE 2024

Il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par le conseiller M. Donald Baril et unanimement résolu à la majorité présente de renouveler l'entente avec la SPCA pour l'année 2024 au cout de 2862.25\$ (sans taxes) et que le maire, M. Denis Blais soit autorisé à signer l'entente 2024

RÉS 205-2023 7.3 MAMH - VOLET 4.2 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – PROJET D'EMBAUCHE DIRECTEUR ADJOINT

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Duparquet, Dupuy, Gallichan, La Sarre, Poularies, Sainte-Hélène de Mancebourg ainsi que la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon désirent présenter un projet d'embauche d'un *directeur adjoint au service de prévention incendie* dans le cadre de l'aide financière;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de la conseillère Mme Véronique Drouin, appuyée par la conseillère Mme Marlène Doroftei;

QUE le conseil de la ville de Duparquet s'engage à participer au projet *d'embauche d'un directeur adjoint au service de prévention incendie* et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil de la ville de Duparquet autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil nomme la Ville de La Sarre, organisme responsable du projet;

QUE la directrice générale de la ville de La Sarre, Madame Isabelle D'Amours soit autorisée à signer tout document relatif à cette demande.

RÉS. 206-2023 7.4 MAMH - VOLET 4.1 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – PROJET D'EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR ADMINISTRATIF ET D'UN PRÉVENTIONNISTE AU SERVICE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Duparquet, Dupuy, Gallichan, La Sarre, Poularies, Sainte-Hélène de Mancebourg ainsi que la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon désirent présenter un projet *d'embauche d'un coordonnateur administratif et d'un préventionniste au service de prévention incendie* dans le cadre de l'aide financière;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de la conseillère Mme Chantal Provencher, appuyée par la conseillère Mme Marlène Doroffei;

QUE le conseil de la ville de Duparquet s'engage à participer au projet *d'embauche d'un coordonnateur administratif et d'un préventionniste au service* et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil de la ville de Duparquet autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil nomme la Ville de La Sarre, organisme responsable du projet;

QUE la directrice générale de la ville de La Sarre, Madame Isabelle D'Amours soit autorisée à signer tout document relatif à cette demande.

RÉS. 207-2023 7.5 FQM – AVIS COTISATION 2024

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par le conseiller M. Donald Baril et unanimement résolu à la majorité présente d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle FQM au montant de 1085\$ taxes en sus

RÉS.208-2023 7.6 OMH – OBLIGATIONS FINANCIÈRES

Il est proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu à la majorité présente d'autoriser le paiement à l'OMH qui représente :

-	Le solde final de l'audit terminé pour l'année 2022 :	1 454\$
-	Budget 2023 aux états financiers du 30 octobre 2023	<u>3 986\$</u>

Pour un montant total de :

5 440\$

**RÉS. 209-2023 7.7 VILLE DUPARQUET - VENTE PARCELLE DE TERRAIN À
GESTION XCD INC.**

Attendu que la ville de Duparquet accepte de vendre le lot 6 576 076 à Gestion XCD inc. qui représente une parcelle du lot nouvellement cadastré 6 576 077, concordance du lot 5 253 296

Attendu que le conseil mandate M. Denis Blais maire et Mme Chantal Poirier directrice générale à signer tous les documents pour cette transaction;

En conséquence il est proposé par la conseillère Mme Marlène Doroffei, secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher et unanimement résolu à la majorité présente que la ville accepte de vendre le lot 6 576 076 à Gestion XCD inc. au cout de 5000\$ incluant les taxes. Les frais de notaire, de cadastre et d'arpentage sont au frais de l'acheteur.

RÉS. 210-2023 7.8 RESPONSABLE DELÉGUÉ -VOIRIE – M. DENIS BLAIS

Il est proposé par la conseillère Mme Marlène Doroffei secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu à la majorité présente de délégué le maire M. Denis Blais responsable, en l'absence ou en complément à la direction à prendre des décisions en lien avec tous ce qui touches les travaux de la voirie, de relayer l'information à qui de droit et de faire appliquer les directives pour le bien de la communauté

**RÉS. 211-2023 7.9 EMPLOI CANADA – DÉPÔT POUR DEMANDE EMPLOI
ÉTUDIANT 2024**

ATTENDU QUE le Gouvernement du Canada par le biais de son programme « Emploi d'été Canada » permet aux étudiants et étudiantes de se trouver un emploi pour la période estivale;

ATTENDU QUE la ville a des besoins spécifiques de personnel pour la période estivale pour la réalisation et le maintien d'activités pour maintenir l'attraction, la vitalité et l'animation dans notre ville;

CONSÉQUEMMENT il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu à la majorité présente que la ville dépose une demande au programme « Emploi d'été Canada » et désigne la directrice générale, Mme Chantal Poirier, à titre de ressource et personne responsable et l'autorise à signer tous les documents relatifs à cette demande.

RÉS. 212-2023 7.10 NOEL 2023 - RECONNAISSANCES EMPLOYÉS

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu à la majorité présente d'autoriser une dépense de 50\$ par employé pour l'achat d'un certificat cadeau local en guise de reconnaissance aux employés de la ville pour l'année 2023.

RÉS. 213-2023 7.11 CONCOURS DÉCORATIONS NOEL

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroffei et unanimement résolu à la majorité présente d'inviter les citoyens à décorer leurs maisons et d'offrir 5 prix de 50\$ par tirage au hasard.

RÉS. 214-2023

**7.12 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE /
Dossier : TYV76639 – 87005 (8) – 20230511-001 VOLET
PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION / PPA-ES**

ATTENDU QUE Ville de Duparquet a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de la conseillère Mme Chantal Provencher, appuyée la conseillère Mme Véronique Drouin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la ville de Duparquet approuve les dépenses d'un montant de **10 000\$** relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉS. 215-2023 7.13 ACHAT STATION POMPAGE PRÉFABRIQUÉE

Il est proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et unanimement résolu à la majorité présente d'autoriser l'achat de la station de pompage préfabriqué à Nord Flo au cout de 87 941.18\$ (taxes en sus). Cet achat fera partie du seuil exigé par la TECQ (participation de la ville)

RÉS. 216-2023 7.14 COMITÉ PATINOIRE – DEMANDE COMMANDITE PARTY DU 31 DÉCEMBRE

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Garnache secondé par le conseiller M. Donald Baril et unanimement résolu à la majorité présente d'offrir une commandite de 50\$ et un abonnement de 3 mois au gym d'une valeur de 90\$ au comité patinoire pour l'organisation du Party du 31 décembre.

RÉS. 217-2023 7.15 FEUILLET PAROISSIAL 2024 - OFFRE PUBLICITÉ

Il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau secondé par la conseillère Mme Mariène Doroftei et unanimement résolu à la majorité présente d'autoriser l'achat d'une publicité au coût de 35\$

RÉS. 218-2023 7.16 VACANCES DG

Il est proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin secondé par le conseiller M. Donald Baril et unanimement résolu à la majorité présente d'autoriser le paiement d'une semaine de vacances restante pour l'année 2023 et le report d'une semaine de vacances à l'année 2024

RÉS. 219-2023 7.17 BIBLIO – DEMANDE PARTICIPATION FINANCIÈRE ANNUELLE

Il est proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu à la majorité présente d'autoriser le paiement de 1000\$ pour l'année 2023 comme aide au maintien de leurs activités

RÉS. 220-2023 7.18 DANIEL TÉTREULT CPA – SOUMISSION

Il est proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu à la majorité présente d'accepter l'offre de service de Daniel Tétreault CPA, a titre d'auditeur pour les états financiers de la ville de Duparquet. La soumission inclus également la présentation des états financiers aux membres du conseil et exclus les taxes.

2024	6 700 \$
2025	7 000 \$
2026	7 350 \$

8. RÉGLEMENTS

8.1 AVIS DE MOTION POUR BUDGET ET PTI 2024

Un avis de motion est donné par la conseillère Mme Chantal Provencher pour le dépôt projet de Budget 2024 de la ville de Duparquet et le plan triennal en immobilisation 2024-2025-2026.

8.2 AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT 08-2023 RÉGLEMENT DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES

Un avis de motion est donné par la conseillère Mme Marlene Doroftei pour la présentation du règlement 08-2023, règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses.

RÉS. 221 -2023

**8.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 08-2023 – RÈGLEMENT
DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES
DÉPENSES**

Il est proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher et majoritairement résolu d'adopter le Règlement 08-2023 qui consiste à un règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses. Le règlement 08-2023 est disponible pour consultation à la ville et sur le site de la ville au www.duparquet.ao.ca

La conseillère Mme Solange Gamache demande l'application de son droit de dissidence sur le Règlement 08-2023.

8 LOISIRS

9 URBANISME

10 SUIVI

11 PAROLE AU PUBLIC

RÉS.222-2023 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin, il est unanimement résolu que la séance soit levée à 19h30.



Denis Blais
Maire



Chantal Poirier
Directrice générale
Greffière-trésorière